

# Adéis, le partenaire “ protection sociale ” des **BRANCHES PROFESSIONNELLES !**

- Proposer aux partenaires sociaux une couverture santé et prévoyance de qualité
- Innover pour des actions de solidarité et de prévention
- Décrypter l'actualité pour une information simplifiée

**ÉCONOMIE SOCIALE,  
MÉDICO-SOCIAL  
& ENSEIGNEMENT**

**AGRICULTURE,  
INDUSTRIES  
& TRANSPORT**

**290 M€**  
de cotisations

**67 accords**  
conventionnels suivis

**975 000 salariés**  
couverts

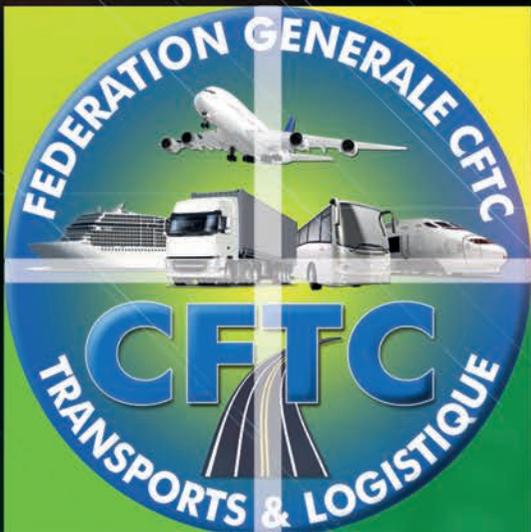
**COMMERCE  
& SERVICES**

[www.adeis-branches.fr](http://www.adeis-branches.fr)

Suivez-nous sur Twitter  
 @AdeisBranches



# EN AVANT



ACTUALITÉ

## Confédération CFTC. Une nouvelle équipe dirigeante

pages 8 et 9

**51**  
numéro



Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports

DÉCEMBRE 2015 - 1,00 €

# Transport de voyageurs



Transport de voyageurs, transport d'enfants, transport sanitaire... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, Carcept Prev leur assure la meilleure des protections sociales.

**Vous transportez la vie, nous protégeons la vôtre.**

 **carcept prev**

# Éditorial

## LE CHOC, LA TRISTESSE, LA PEINE

**P**our la deuxième fois cette année, nous sommes frappés par des actes immondes au cœur de Paris et ce, à proximité immédiate de notre Fédération des Transports.

Les lieux que nous côtoyons, les personnes qui nous sont proches, ont subi l'irréparable. Comment ne pas avoir de pensées pour eux comment ne pas chaque jour avoir l'esprit en deuil en rejoignant les locaux de notre fédération. Les fleurs, les couronnes parsèment notre chemin chaque matin, chaque soir.

**«Blesse mon cœur d'une langue monotone»** Verlaine ne saurait si bien dire.

Oui nous avons été atteints au plus profond de nous,

Oui notre quotidien s'altère de tristesse, de peine,

Oui le choc ne peut se dissiper ; mais si nous sommes blessés, nos cœurs battent toujours, la vie et l'envie de vivre sont plus forts que l'immondice.

Chacun d'entre nous peut se trouver désorienté par les temps présents, cherchant réponse à des questions sans fin. La barbarie n'appelle pas les questions, elle ne doit avoir que des réponses fermes, sans détours, sans oripeaux.

Chacun doit prendre sa part à ce combat, à sa mesure, dans ses fonctions, à l'aune de ce qu'il peut. Que l'on ne s'y trompe pas, notre force de résilience se situe dans l'ardeur que nous mettons à faire avancer nos idées, nos valeurs, notre futur.

**Rien de doit altérer celles-ci, rien ne peut nous empêcher.**

La CFTC est humaniste, c'est son cœur, son moteur.

Nous continuerons ce combat là en 2016, au nom de nos valeurs, au nom de vous, au nom de nos voisins, amis qui ont perdu la vie, des proches, des blessés atteints dans leur chair et dans leur âme.

Ensemble, à notre mesure, nous engageons notre combat, celui du progrès social, pour le mieux-être de toutes et tous. C'est à nos mesures que nous pouvons faire reculer ceux qui veulent la destruction des liens qui nous unissent et c'est ce que nous ferons.

Pas d'oubli, pas de recul, notre peine renforce nos convictions et nos actions.

**Nous vous souhaitons à vous toutes et tous, le meilleur pour cette fin d'année.**



Thierry DOUINE  
Président Fédéral



Cyrille JULLIEN  
Secrétaire Général



Frédéric MINET  
Trésorier

### S O M M A I R E

Editorial .....	3
<b>La Parole aux Secteurs</b>	
Terrestre .....	4-5-6
<b>Une nouvelle équipe dirigeante à la CFTC</b> .....	8-9
<b>La protection sociale du transport</b> .....	10-11
<b>La Parole aux Secteurs</b>	
Maritime .....	12
Aérien .....	13
Formation .....	13
Juridique .....	14
Ferroviaire .....	15

**«EN AVANT» N° 51 : Décembre 2015**  
**Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports**  
 9, rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS - Tél. : 01 42 62 44 44  
 CPPAP : N° 0918 S 06438 - ISSN : 1634-2887 - Routage 206

**Directeur de la publication :** Thierry DOUINE  
**Rédacteur en Chef :** Philippe GAUTIER - **Publicité :** FEGETRAPUB

**Ont participé à la rédaction de ce numéro :**  
 T. DOUINE - C. JULLIEN - P. GOUMENT - P. DUQUESNOY - O. DUFORT - P. GONÇALVÉS  
 M. DUMONT - M. PREBOT - M. TEDESCO - D. VASSEUR  
*ainsi que toute l'Equipe Fédérale*

**Photos :** CFTC - **Mise en page et coordination :** Ph. GAUTIER  
**Conception et Réalisation :** Imago - **Impression :** Imprimerie Centrale de lens

# La Parole au Secteur

## TERRESTRE



### Le mot du Coordinateur

**Une année 2015 quasiment achevée et toute l'équipe du Secteur Terrestre de la Fédération Générale CFTC des Transports vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.**

Une année 2016 qui va changer certaines règles avec la «loi Rebsamen» en ce qui concerne tout particulièrement la représentation du personnel dans les entreprises mais également le chantier du Ministère du Travail sur la simplification du Code du Travail, l'application des accords formations suite à la réforme de cette année...

Depuis quelques années, les réformes vont bon train et c'est pour cela que la formation syndicale devient indispensable pour que tous les représentants CFTC du Transport soient le plus efficaces possible pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.

Nous vous rappelons que sur le site CFTC Transports, vous avez la possibilité de vous inscrire dans les stages qu'organise la Fédération mais également sont mis à votre disposition des outils pour être au

plus près des évolutions. Il suffit de vous inscrire et vous aurez accès aux boîtes à outils de la Fédération Générale des Transports.

Comme tout le monde sait, tous les salariés de l'entreprise, qu'ils aient ou non un mandat de Représentant du Personnel, peuvent bénéficier du Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (CFESS).

#### Comment demander une Formation Economique, Sociale et Syndicale ?

Pour mettre en place ce congé, il faut respecter le cadre imposé par loi qui définit le rôle de chaque acteur : le stagiaire (salarié), l'organisme de formation (la FD, l'UR ou le siège CFTC qui organise le stage) et l'employeur.

Pour la CFTC, c'est l'Institut Syndical de Formation CFTC et pour notre Fédération, le Responsable Formation de Fédération est **Denis Vasseur**.

**Important !**

Une nouvelle loi a été mise en place le 17 août 2015. Elle modifie en profondeur le dispositif et clarifie la prise en charge de la rémunération du stagiaire.

Qui prend en charge le coût de la formation ainsi que les frais de déplacement et de séjour ?

Sauf si une convention ou un accord collectif en dispose autrement, la charge financière de la formation et de l'ensemble des frais incombe à l'organisation syndicale dans les conditions qu'elle définit. (voir avec le RF de la structure qui organise le stage)

Pour les formations des membres de CE ou de CHSCT, les règles antérieures restent applicables.

**Les outils de formation existent à la CFTC alors n'hésitez pas en 2016 à participer à des stages de formations afin de réussir au mieux vos mandats dans vos entreprises. Cela fera la différence avec les autres organisations syndicales.**

Pascal GOUMENT

### Rémunérations dans le transport

La FGT CFTC a signé l'accord sur l'augmentation des rémunérations dans le Transport Routier de Marchandises, **soit une augmentation de 2,146 % applicable au 1er janvier 2016.**

#### Taux horaires à l'embauche (Ouvriers)

Coefficients.....110/115/118/120 M.....	9,68 €
Coefficient.....128 M.....	9,71 €
Coefficient.....138 M.....	9,73 €
Coefficient.....150 M.....	10,00 €

#### Garantie Annuelle de rémunération à l'embauche

Pour 151,67 h Pour 169 h Pour 200 h

Coefficients...110/115/118/120 M....	18 146,53 €	20 738,03 €	25 783,45 €
Coefficient.....128 M....	18 202,77 €	20 802,30 €	25 863,36 €
Coefficient.....138 M....	18 240,26 €	20 845,15 €	25 916,63 €
Coefficient.....150 M....	18 746,41 €	21 423,59 €	26 635,80 €

#### 151,67 Heures à l'embauche (Employés)

##### Taux horaire garantie annuelle de rémunération

Coefficients.....105/110/115/120.....	9,68 €	18 146,53 €
Coefficient.....125.....	9,69 €	18 165,27 €
Coefficient.....132,5.....	9,71 €	18 202,77 €
Coefficient.....140.....	9,74 €	18 259,01 €
Coefficient.....148,50.....	10,00 €	18 746,41 €

#### Agents de Maitrise et techniciens

Coefficient.....150.....	10,12 €	18 971,37 €
Coefficient.....157,50.....	10,24 €	19 196,33 €
Coefficient.....165.....	10,73 €	20 141,90 €
Coefficient.....175.....	11,38 €	21 333,42 €
Coefficient.....185.....	12,02 €	22 533,19 €
Coefficient.....200.....	12,99 €	24 351,59 €
Coefficient.....215.....	13,97 €	26 188,74 €
Coefficient.....225.....	14,64 €	27 444,75 €

### Infos branche déchets

Lors de la première réunion NAO une non proposition de 0% de la délégation patronale qui a évoqué les difficultés de concurrence sur les marchés publics et privés et nous a demandé l'élaboration d'un accord sur la modulation du temps de travail, d'augmenter le quota d'heures supplémentaires de 130 heures actuelles et de revenir sur les acquis du 13 treizième mois notamment le décompte des jours d'absence et de maladie et des accidents du travail.

Seconde réunion les 24.11.2015 remise à la partie patronale un tract intersyndical qui nous propose

royalement 0.5% suspendu à la condition de négocier les trois thèmes évoqués lors de la première réunion...

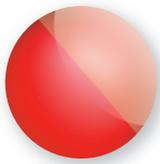
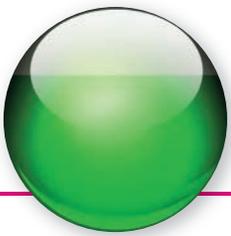
à l'unanimité, les organisations syndicales CFDT-CFECGC-CFTC-CGT-FO, ont émis un refus catégorique à ces propositions patronales, et décidé à partir de cette même date :

- de ne plus participer à aucune paritaire conventionnelle,
- d'envoyer un courrier au président du SNAD et aux administrateurs,
- de diffuser un tract intersyndical à l'ensemble des salariés de la branche.

**Pour info : cette augmentation représenterait 5€ nets mensuellement, tout juste de quoi acheter un sandwich (les jours de promo.)**

**Au vu des cours de bourse des grands groupes du déchet et de leurs bénéfices dégagés, cette proposition patronale est méprisante à l'égard des salariés de nos métiers.**

Patrice DUQUESNOY



## Déménagement

Une Convention contre le travail illégal a été signée entre les pouvoirs publics et tous les partenaires sociaux et la FGT CFTC s'en félicite. Ouverture de la mise en place d'un CQP déménageurs afin de rendre plus attractif le métier et plus professionnel.

## Calais, insécurité grandissante

Le Syndicat Départemental Transports du Pas de Calais demande à tous Les adhérents CFTC Transports d'adresser un **message de soutien** sur



la page Facebook «CFTC Transports» ou sur le site de la «FGT CFTC» envers tous les adhérents qui travaillent ou qui transitent par Calais par voie maritime ou ferroviaire (TSA, SITRA, Eurotunnel, XPO logistics, Calais Opale Bus...) **afin de dénoncer l'insécurité qu'ils vivent au quotidien pour aller travailler.**

## Branche Agences de Voyages et Tourisme

Cette période de l'année est souvent l'occasion de faire un Bilan de l'année écoulée.

L'année 2015 aura été chargée en termes de négociations pour notre Branche.

L'accord Formation Professionnelle Continue à pu être négocié, amendé plusieurs fois et enfin signé par la Délégation CFTC qui a bénéficié de l'aide technique (très) précieuse de la FGT et notamment de **Maxime DUMONT**.

L'accord Frais de Santé a pu également être concrétisé et finalisé, après un appel d'offre qui a permis de recommander l'AG2R aux entreprises de la Branche dont 90% sont des TPE (moins de 10 salariés) très demandresses d'aide de la part de la Branche pour répondre à la nouvelle obligation **"mutuelle pour tous"**.

Enfin, les partenaires sociaux de la Branche ont été réunis pendant le dernier semestre 2015 par le Ministère du Travail.

La Commission Paritaire Mixte a dû se pencher sur le statut particulièrement précaire des Guides Conférenciers et Accompagnateurs.



Au menu des discussions, la mise en place d'un CDD d'usage et la négociation de contreparties financières (prime de fin de mission) et de formation (abondement au CPF). Un accord devrait être concrétisé en toute fin d'année 2015 voire début 2016 au plus tard.

*Économiquement, après les événements particulièrement tragiques de janvier et du 13 novembre, le Tourisme en général subit des baisses d'activités importantes.*

Le secteur des agences de voyages a vu en 2015 se poursuivre les opérations de concentration, les rachats de réseaux avec ou sans conséquences sociales.

En 2016, l'équipe CFTC devrait être plus largement confrontée aux problématiques de numérisation, d'"Uberisation", de révolution technologique des métiers de la Branche.

Les premiers signes sont déjà là et les pistes de réflexion de la Motion Nouveau Contrat Social issue du Congrès Confédéral de Vichy seront très utiles pour faire face à l'avenir.

**Ophélie DUFORT**  
Secrétaire Générale du Syndicat  
des Agences de Voyages et de Tourisme



## ELECTIONS

### Carton plein pour la CFTC KEOLIS 3 FRONTIERES :

**Metz/Saint-Avold/Sarreguemines/Sarrebouurg**

La CFTC obtient 100% des postes titulaires sur les deux collèges soit 90% de représentativité, (l'effectif de l'entreprise étant de 396 salariés)

Félicitations à **Fred BARTHEL** et à son équipe pour cet excellent résultat.

**Par ailleurs la CFTC obtient 43,47% de voix chez les Ambulances Roussel Reims.**

## Les limites au pouvoir de surveillance de l'employeur

### Synthèse

L'employeur a le droit de contrôler l'activité des salariés pendant le temps de travail s'il respecte trois règles :

- justifier d'un intérêt légitime pour l'entreprise à la mise en place de la surveillance ;
- consulter le comité d'entreprise sur le projet de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des salariés ;
- informer les salariés, avant la mise en œuvre de la surveillance, des modalités de celle-ci. Les informations obtenues en violation de ces règles ne constituent pas des preuves valables et ne peuvent donc justifier ni sanction, ni licenciement.

### A savoir

Tout traitement informatisé d'informations nominatives doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la CNIL, organisme qui délivre par ailleurs un certain nombre de recommandations en matière de "cybersurveillance" des salariés.

### L'existence d'un intérêt légitime

La surveillance des salariés doit être justifiée par la nature du travail à accomplir et proportionnée au but recherché. Par exemple, le contrôle par appareils de détection ou fouilles peut être mis en œuvre, sous certaines conditions (respect de la dignité et de l'intimité de la personne), lorsque les salariés travaillent avec des métaux précieux ou des matières dangereuses.

Un délégué du personnel qui constate une atteinte injustifiée ou disproportionnée aux droits des personnes et aux libertés individuelles peut exercer un droit d'alerte. L'employeur doit alors procéder sans délai, avec le délégué du personnel, à une enquête et prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser la situation. A défaut, les prud'hommes peuvent être saisis en urgence.

### L'information préalable du CE

Avant d'arrêter la décision de mettre en œuvre des techniques ou moyens pour surveiller l'activité des salariés, l'employeur est tenu de consulter le comité d'entreprise.

### L'information préalable des salariés

Vidéosurveillance, enregistrement, exploration de disques durs, autocommutateurs téléphoniques... : les salariés doivent être informés, avant leur mise en œuvre, des procédés de surveillance choisis par l'employeur.

**Les systèmes installés à l'insu des salariés ne peuvent pas être utilisés.**

(source ministère du travail)

# La Parole au Secteur



## Transports sanitaires et ambulanciers

### Celui qui croyait au ciel...

#### Celui qui n'y croyait pas !

Comme dans ce poème de Louis ARAGON (la Rose et le réséda), la CFTC s'est laissé à croire que la situation des salariés du Transport Sanitaire pouvait évoluer en donnant une chance à l'avenir !

C'est la raison de notre signature de l'accord du 7 août 2015.

Après l'épisode de la dénonciation de notre accord (mort avant d'être né) par les «grandes» centrales syndicales FO et CFDT, nous pensions, tout naturellement, que ces théologiens nous prêcheraient la bonne parole, à renfort de propositions innovantes auxquelles nos cerveaux incultes et ramollis du bulbe n'avaient pas pensé.

Que nenni ! Lors des deux dernières commissions paritaires du 06 Octobre et du 23 Novembre 2015 aucunes propositions ne sont venues éclairer l'assemblée afin de donner une suite favorable aux salariés du transport sanitaire après l'espoir trahi (par FO et la CFDT) d'une amélioration de leur cadre de travail et de leur rémunération.

Pire encore, la chambre nationale syndicale des ambulanciers (CNSA), qui n'était pas signataire de l'accord du 07 août 2015, remettait sur la table, sans changer une seule virgule, son projet d'accord qui avait fait l'objet d'un refus unanime en début d'année 2015.

Après que la CFDT et FO se soient félicitées de cette initiative, nous pensions naïvement, peut-être, qu'il y aurait un début de négociation...

Mais pour cela il faut avoir des propositions et prendre la parole pour les affirmer !

Après un long moment de solitude pour la partie patronale, qui ne voyait aucun répondant en face, nous avons sommé les dénonciateurs de notre accord de faire des propositions qui permettent de sortir d'un mauvais rêve éveillé!

La CFTC a également demandé à la partie patronale de sortir de sa posture et de nous fournir pour la prochaine commission paritaire mixte du 20 janvier 2016 une proposition commune.

Espérons, que de la négociation jaillira la lumière, afin qu'en 2016 "oups !", 2016 les salariés constatent de réelles évolutions et qu'ils sortent de cette «Nuit et brouillard» !

**Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !**

**Maxime DUMONT**  
Secrétaire Fédéral

### Les changements intervenus

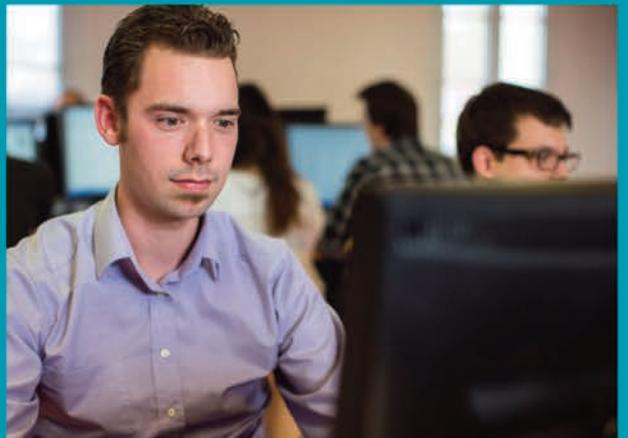
Thèmes	Accord cadre du 4 Mai 2000	Nouvel accord du 07 Août 2015
<b>SALAIRE CONVENTIONNEL</b>	Ambulancier A : SMIC (9,61€) Ambulancier B : 10,04€ Plus aucune augmentations de salaire depuis deux ans !	Ambulancier A : 9,72€ + 1,12% ambulancier B : 10,31€ + 2,72% puis + 1,92% à la date du 1 <sup>er</sup> anniversaire et encore + 1,92% au deuxième anniversaire
<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	Temps de travail pris en compte sur la base de : 75% de sa durée pour un travail de nuit, dimanche et jours fériés 90% de sa durée pour un travail de jour et samedi	Temps de travail pris en compte sur la base : 100% de tous les temps travaillés de jour comme de nuit.
<b>AMPLITUDE</b>	L'amplitude de la journée comporte tous les temps à laquelle est affectée un coefficient réducteur (75 à 90%). L'amplitude est fixée à 12 h pouvant aller jusqu'à 15H (75 fois par an)	L'amplitude comporte des temps de travail à 100%, des temps de repos, repas et coupures, non comptabilisés (dans certaines conditions) dans le temps de travail. L'amplitude est fixée à 12H pouvant aller jusqu'à 14H (50 fois par an maximum)
<b>Limites maximales et minimales quotidiennes</b>	La limite maximale quotidienne est fixée à 12h sans pouvoir être inférieure à 10h de l'amplitude	La limite maximale quotidienne est fixée à 10H sans pouvoir être inférieure à 4h30 du temps de travail effectif
<b>Indemnité de dépassement d'amplitude journalière I.D.A.J</b>	L'IDAJ est fixée à : 75% de la 12 <sup>ème</sup> à la 13 <sup>ème</sup> heure 100% au-delà	L'IDAJ est fixée à : 100% à partir de la 12 <sup>ème</sup> heure Multiplié par le taux horaire du salarié avec les éventuelles majorations pour heures supplémentaires.
<b>COUPURE REPAS</b>	Aucune fixation de temps de repas minimum ni maximum dans la convention collective.	Sacralisation du temps de repas avec une limite minimum de 30mn continue dans le créneau horaire de 11h/14h30 et 18h30/ 22h Si les temps de repas sont inférieurs à 30mn, la totalité du temps pris est comptabilisé en temps de travail.
<b>PAUSES, COUPURES, REPAS</b>	Les pauses, coupures réglementaires et repas font parties intégrantes de l'amplitude de travail (d'où le coefficient réducteur), il n'y a pas de distinction.	Les pauses sont identifiées : > Pause réglementaire : 20mn toutes les 6h de travail (si réduite en deçà, requalification en TTE) > Coupure repas : 30mn > Autres coupures imposées par l'employeur L'ensemble de ces pauses ne peuvent excéder 1h30 du lundi au samedi jour et 2h les dimanches, nuits et jours fériés. Dès le délai de trois ans la coupure de 2h maxi passera à 1h30 maxi.
<b>COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD</b>	Réservée aux signataires ou adhérents à l'accord	Réservée aux signataires ou adhérents à l'accord. Sa mission est de traiter des difficultés d'interprétation et d'application de l'accord. De faire un bilan de son application. Elle se réunira une fois par trimestre sous l'égide de la présidence de la commission mixte paritaire. Elle peut être saisie sur demande des organisations patronales et syndicales signataires ou par demande d'une entreprise ou d'un salarié. Un avis écrit devra être rendu.
<b>ARTICLES CONVENTIONNELS</b>	les articles : > Art 2 – définitions et limites maximales > Art 3 – décompte et rémunération du temps de travail des personnels ambulanciers roulants > Art 4 – répartition hebdomadaire de la durée du travail et organisation de l'activité > Art 5 – repos quotidien > Art 7 – modalité de contrôle et de suivi (uniquement art 7 a) à 7c). > Art 8 – conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations > Art 9 – dispositions relatives à l'emploi > Art 15 – travail à temps partiel > Art 16 – double équipage > Art 19 – temps de repos et de pause L'ensemble de ces articles conventionnels contenus dans l'accord cadre sont devenus des dispositions obsolètes.	

# Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, AFT-IFTIM FORMATION CONTINUE est devenu **AFTRAL**

+ de services

+ de proximité

+ de résultats



**AFTRAL**   
Apprendre et se former en transport et logistique

Créé il y a 60 ans par les professionnels pour les professionnels, l'AFTRAL propose une offre complète en formation initiale et continue dans le secteur du transport et de la logistique et consacre tous ses moyens à la qualité et au développement de ses formations. L'AFTRAL s'adresse à toutes les personnes qui exercent ou veulent exercer une activité en Transport-Logistique : conducteurs de véhicules poids lourds, d'engins de manutention ou de levage, techniciens supérieurs, cadres ou dirigeants.

Un nouvel espace client pour s'inscrire en ligne :  
**espace-client.aftral.com**

**www.aftral.com**

# L'ÉQUIPE DIRIGEANTE DE LA

## BUREAU CONFÉDÉRAL



**PHILIPPE LOUIS**  
PRÉSIDENT



**BERNARD SAGEZ**  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL



**ISABELLE THÉRAIN**  
TRÉSORIÈRE

## VICE-PRÉSIDENTS :



**JOSEPH THOUVENEL**



**PATRICK ERTZ**



**JOSEPH CRESPO**

## MEMBRES DU BUREAU :



**ALAIN KAUFFMANN**



**JÉRÔME DEPAIX**



**FRANCIS OROSCO**



**ÉRIC COURPOTIN**

## MEMBRES HONORAIRES DU



**JACQUES VOISIN**  
PRÉSIDENT HONORAIRE



**ALAIN DELEU**  
PRÉSIDENT HONORAIRE

## CONSEIL CONFÉDÉRAL (AUTRES MEMBRES) // MEMBRES ÉLUS (PAR ORDRE DE SUFFRAGES) AU TITRE DU



**ERIC HEITZ**



**EVELYNE ISINGER**



**RAPHAËL GUINA**



**BERNARD VIVIER**



**ONNO YPMA**



**EMMANUEL HEU**



**ANNE MOLTINI**



**ALAIN BEVERAGGI**



**DENIS**

## MEMBRES DÉSIGNÉS AU TITRE DU COLLÈGE D PAR LES FÉDÉRATIONS :



**HERVÉ VANLEYNSEELE**  
BANQUES



**PHILIPPE SPRINGINSFELD**  
BATI-MAT-TP



**FILIP VANDEMOORTELE**  
ENSEIGNEMENT ET FORMATION



**DENIS LEFEBVRE**  
FAE



**ALAIN MAZEAU**  
FNACT



**CYRIL CHABANIER**  
PROTECTION SOCIALE  
ET EMPLOI

## SUPLÉANTS :



**MARYLÈNE FUMERON**  
BANQUES



**CAROLINE TYKOCZINSKY**  
BATI-MAT-TP



**ERIC GROH**  
CMTE



**MANUEL LECOMTE**  
CSFV



**CÉLINE RICHER**  
ENSEIGNEMENT ET  
FORMATION



**LAURENCE DENIS**  
FAE



**MADELEINE CARPENTIER**  
FNACT



**DANIEL BATTENTIER**  
MÉTALLURGIE



**CHRISTI**  
PROTECT  
ET

## PAR LES UNIONS RÉGIONALES :



**DOMINIQUE STEIGER**  
ALSACE



**PIERRE BERBIS**  
AQUITAINE



**PIERRE EUZÈNES**  
BRETAGNE



**MARCEL BLONDEL**  
ILE-DE-FRANCE



**BRIGITTE STEIN**  
LORRAINE



**BRUNO AMIEL**  
MIDI-PYRÉNÉES



**BERNARD LESNE**  
NORD-PAS-DE-CALAIS



**JÉRÔME GAUVAIN**  
PAYS-DE-LA-LOIRE



**NATHA**

## SUPLÉANTS :



**PIERRE DURAND**  
AQUITAINE



**THIERRY PESCHARD**  
BRETAGNE



**VALÉRIE GRIGIONI**  
ILE-DE-FRANCE



**JEAN-CLAUDE THOMAS**  
LORRAINE



**JACQUELINE TEULIERES**  
MIDI-PYRÉNÉES



**THIERRY VANDERBERGUE**  
NORD-PAS-DE-CALAIS



**ISABELLE PAUL**  
PAYS-DE-LA-LOIRE



**ANGÉLIQUE**  
PAC

# A CFTC

SUITE AU 52<sup>E</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL  
VICHY 17-20 NOVEMBRE 2015



## SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS :

## TRÉSORIER ADJOINT :



PASCALE COTON



JEAN-MICHEL TESSIER



THIERRY DOUINE



CHRISTINE LECERF

## MEMBRES DU BUREAU :



GUY DRILLEAUD  
PRÉSIDENT HONORAIRE



CLOVIS-GILLES FAKI  
VICE-PRÉSIDENT  
HONORAIRE



ARMEL GOURMELON  
VICE-PRÉSIDENT  
HONORAIRE



JOANNÈS PAGE  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
ADJOINT HONORAIRE



JEAN-LOUIS DEROUSSEN  
CONSEILLER SPÉCIAL DU PRÉSIDENT

## MEMBRES DU COLLÈGE E :

## MEMBRES DU COLLÈGE J :



DENIS LAVAT



JEAN-LOUIS SCHIANO



PASCAL CHAUVIN



LYDIE LIBRIZZI



VLADIMIR DJORDJEVIC



FLORENCE HODEL



ALAIN TRIBOULT  
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS



PATRICIA MONCHAUX  
TRANSPORTS



JACQUELINE VALLI  
UNAR



DOMINIQUE BERTRAND  
PRÉVOYANCE



SERGE BRETAR  
CONFLITS



CHRISTIAN PARISOT  
PROTECTION SOCIALE  
ET EMPLOI



DENIS BASTIEN  
POSTES ET  
TÉLÉCOMMUNICATIONS



ANNICK WENGER  
SANTÉ-SOCIAUX



PASCAL GOUMENT  
TRANSPORTS



DANIEL SAUVAGET  
UNAR



PIERRE-JEAN COULON  
EUROPE ET INTERNATIONAL



NATHALIE BALDACC  
PACAC



ANTONIO DA COSTA  
PICARDIE



PAUL JUNOT  
RÉUNION



RENÉ RIVIERE  
RHÔNE-ALPES



MAXIME DUMONT  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE



PIERRE JARDON  
DIALOGUE SOCIAL



ÉLIKA SCHWARTZ  
PACAC



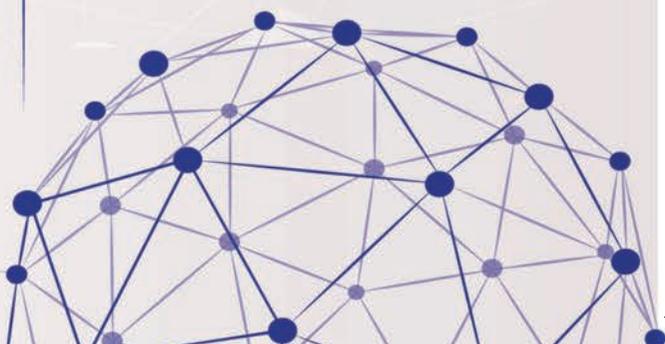
FABRICE LENFANT  
PICARDIE



FLORENCE CAZAL  
RÉUNION



MICHEL SEIGNOVERT  
RHÔNE-ALPES



# LA PROTECTION SOCIALE DU TRANSPORT HISTOIRE... ET PERSPECTIVES !

**Les salariés de notre secteur, et leurs familles, bénéficient d'une protection sociale complémentaire mise en place dans un cadre conventionnel qui couvre les risques suivants :**

- La **retraite complémentaire** depuis 1955
- Le **veuvage** et **l'invalidité** depuis 1955 également
- **L'inaptitude à la conduite** pour le conducteur du permis poids lourd depuis 1982
- La **gestion des fins de carrière** des conducteurs depuis 1997
- La **maladie** depuis la mise en place des accords de complémentaire santé en 2011

Ces régimes sont gérés par des institutions paritaires dédiées à la profession et pilotées par vos représentants : la **CARCEPT**, la **CARCEPT Prévoyance**, l'**IPRIAC**, le **FONGECFA-Transports** et l'**AGEC-FA-voyageurs**.

Ces institutions, membres du Groupe KLESIA, sont regroupées sous la marque « **Carcept Prev** ».

Ces institutions paritaires nous permettent de piloter nos régimes pour proposer une protection sociale toujours plus intéressante pour les salariés de la branche et leurs familles.

Ainsi, et sans attendre l'obligation prévue par l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, nous avons pu instaurer dès 2011 dans notre secteur des régimes de **complémentaire santé** au bénéfice des salariés et de leurs familles dans un cadre mutualisé.

La gestion de ces régimes au sein d'institutions dédiées à la profession nous a permis de mettre en place différentes actions visant à promouvoir la prévention ~~santé~~ ou à valoriser la profession.



Pour l'exercice 2014, je voudrais notamment rappeler les actions suivantes menées par **Carcept Prev** :

- Le concours du meilleur conducteur poids lourds (« **Cup 2014** »), dans le cadre d'un partenariat entre **Carcept Prev** et l'**AFT-IFTIM**, à l'issue de concours régionaux et d'une finale nationale qui s'est déroulée lors des Assises du Transport le 17 septembre.



- L'ouverture d'un **espace Emploi IPRIAC**, permettant aux salariés touchés par l'inaptitude de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en vue de **retrouver** un emploi.
- La poursuite des campagnes de sensibilisation à l'hygiène de vie et à la prévention des conduites addictives ~~avec~~ l'AFT.

Nous travaillons désormais à améliorer davantage encore nos régimes, dans l'intérêt de nos salariés et de leurs familles, avec l'appui de notre partenaire la Carcept Prev.

**Thierry DOUINE**

## → Quelles garanties en cas de décès ?

En cas de décès le capital garanti est de 100 % du salaire annuel :

- pour les célibataires, veufs ou divorcés, avec au moins un enfant à charge ;
- pour les personnes mariées sans enfants à charge ;
- sous certaines conditions, pour les salariés vivant en concubinage.

Le montant de la garantie est augmenté en cas d'enfants à charge de 30 % par enfant dans une limite de 200 %. Le capital est de 50 % du salaire annuel pour les célibataires, veufs ou divorcés sans enfants à charge. En cas d'invalidité 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie, le capital décès peut être intégralement versé.

## → L'Inaptitude à la conduite

L'IPRIAC couvre les conducteurs perdant, pour raisons médicales, l'emploi de conduite de véhicules nécessitant la possession des permis C, EC, D, ED ou d'un certificat spécial de conduite (transports en commun de voyageurs). Le conducteur, pour bénéficier de l'IPRIAC doit :

- Être salarié d'une entreprise adhérente.
- Justifier de la perte de l'emploi de conduite pour une des raisons suivantes : retrait définitif ou suspension pour une durée indéterminée du ou des permis de conduire par décision préfectorale, retrait du certificat spécial de capacité à la conduite par le service de la médecine du travail habilité, déclaration d'inaptitude définitive à la conduite par la médecine du travail.
- Justifier, dans l'un des emplois concernés, dans une ou plusieurs entreprises de transport relevant de l'IPRIAC (de façon continue ou discontinue), d'un âge et d'une ancienneté minimale.
- Être reconnu inapte à la conduite de façon définitive par la commission médicale de l'IPRIAC.

**Le salarié pourra bénéficier d'une rente représentant 35 % de son ancienne rémunération globale brute sous réserve que le cumul de ses ressources et de la rente IPRIAC ne dépasse pas son ancienne rémunération nette.**

La complémentaire santé instituée dans le secteur depuis 2011 comporte une formule de base et des options améliorées en particulier sur les risques hospitalisation (chambre particulière), soins médicaux, optique et dentaire.

La garantie de base couvre les principaux aléas de santé.

La CARCEPT Prévoyance a par ailleurs inclus dans ses garanties une assistance vie quotidienne.



## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[www.carcept-prev.fr](http://www.carcept-prev.fr)

# La Parole au Secteur

## MARITIME



### ZOOM SUR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS NAVIGANTS ET SEDENTAIRES DE LA MARINE MARCHANDE

#### Un peu d'histoire...

C'est **Jean-Pierre LAURENT**, Maître d'Equipage à la SNCM, qui relance dans les années 80 avec quelques amis le syndicalisme CFTC dans la Marine Marchande, avec le Syndicat National des Personnels Navigants et Sédentaires de la Marine Marchande.

Pendant plusieurs années, comme Secrétaire Général, et sous la présidence du Commandant **Serge VERON**, il animera une dynamique section à la SNCM. Il ne ménage ni son temps ni son énergie pour représenter le syndicat dans de nombreuses instances, et assure ainsi une présence CFTC, y compris en se rendant à Bruxelles quand cela fut nécessaire. **On ne dira jamais assez tout ce que nous lui devons.**

Il sera rejoint par le regretté **Jean-Paul BARON**, Chef Mécanicien à la SNCM, en charge de la section Officiers. Serge VERON ayant du se retirer pour raisons de santé, c'est **Eric CLAUDET**, Second Mécanicien à la SNCM, qui le remplace à la présidence dans les années 2000.

Convaincu par Jean-Paul BARON, **Marc PREBOT**, Commandant à la CMN, rejoint le syndicat et nos collègues de la SNCM en 2001, suivi par **Jean LECA-PIEDINOVI** et **Patrick MASSIMI**, respectivement Second Capitaine et Lieutenant à la CMN.

**Ce sera le début de l'implantation du syndicat à la CMN.**

Puis nous rejoint également un groupe d'Officiers de **GENAVIR**, entraînés par **Jean-Claude PAYET**.

Le syndicat prend ensuite une autre dimension à la CMN, négociant en 2008 une augmentation de salaires de près de 10% avec **Christian SYLVAIN**, Commissaire de Bord, comme Délégué Syndical. A son départ en retraite, il est remplacé par **Philippe POIRIER**, Chef Mécanicien. La CFTC devient alors majoritaire chez les Officiers, obtient de bons résultats dans tous les autres collèges, et gagne ainsi ses galons d'Organisation Représentative.

**Frédéric GOUSSET** prend les fonctions de Délégué Syndical. Puis la CFTC s'impose comme le syndicat fort à la **SOMECA** sous la houlette de **Stéphane CAVAGNI**, Maître d'Equipage.

En 2013, après le départ de Jean-Pierre LAURENT, nous décidons de continuer à faire vivre le syndicat,

pour ne pas décevoir l'attente de nombreux adhérents récents, séduits par notre démarche de rigueur et d'indépendance.

Pour cela, **Philippe POIRIER** accepte la lourde charge de Secrétaire Général, tandis que **Frédéric GOUSSET** prend en mains la trésorerie, qu'il s'attache à mettre aux nouvelles normes rendues nécessaires par la réglementation.

#### Aujourd'hui...

**Le bureau est en place depuis deux ans avec à sa tête :**

Président :

**Claude TOUTALIAN**, Cadre Sédentaire

Vice-Président :

**Marc PREBOT**, Pensionné

Secrétaire Général :

**Philippe POIRIER**, Chef Mécanicien

Trésorier :

**Frédéric GOUSSET**, Maître d'Hôtel

De plus, toutes les entreprises dans lesquelles nous avons des adhérents y sont représentées.

Nous regroupons environ 90 adhérents, officiers, marins, cadres et employés sédentaires, dans 5 entreprises maritimes : **SNCM, CMN, GENAVIR, SOMECA, MSC.**

Au sein de chaque entreprise, les adhérents s'engagent en fonction de leur disponibilité : délégués de bord, Comité d'Entreprise, délégués du personnel, etc.

**Nous sommes représentatifs au niveau national, et participons activement aux diverses instances :**

Commissions Paritaires d'Armateurs de France, Réunions des Partenaires Sociaux au Ministère, Commission Nationale de la Négociation Collective Maritime, Conseil Supérieur de la Marine Marchande, Conseil Supérieur des Gens de Mer.

Nous essayons de mandater le maximum de personnes actives en respectant la parité homme/femme, tant navigants que sédentaires, afin d'éviter la coupure inévitable entre des représentants permanents et les salariés.

Nous sommes force de proposition sur de nombreux sujets comme les Conventions Collectives ou les différents textes soumis à la consultation des partenaires sociaux.

**Nous diffusons en temps réel le maximum d'informations à tous les adhérents, qui peuvent également nous contacter très facilement en allant sur notre boîte mail :**

**CFTC CMN [cftc.cmn@gmail.com](mailto:cftc.cmn@gmail.com)**

**Un blog est également accessible à tous : [cftccmn.canalblog.com](http://cftccmn.canalblog.com).**

Nous envisageons de l'améliorer dans les mois qui viennent afin de le rendre plus convivial. Un appel à bonne volonté est d'ailleurs lancé à ce sujet, si quelqu'un a les compétences et souhaite s'investir dans ce domaine.

La défense des droits des salariés passe obligatoirement par le respect de la réglementation et la bonne utilisation des accords d'entreprise, c'est pourquoi le syndicat n'hésite pas à s'engager dans des combats juridiques lorsque leurs droits fondamentaux sont bafoués.

Pour cela, nous avons négocié un accord avec un cabinet juridique, ainsi qu'avec la FNATH qui représente et défend les victimes de maladies ou d'accidents au travail. De plus, nous bénéficions des précieux conseils de **Pierre LONG**, Secrétaire Général de l'UD 13, et spécialiste juridique éminent.

Notre siège est implanté à Marseille dans les locaux de l'UD13 CFTC, avec qui nous collaborons en toute amitié.

#### Demain...

Chaque mois de nouveaux adhérents nous rejoignent malgré les risques qu'ils prennent quelquefois, certaines Directions voyant d'un mauvais œil l'implantation d'un syndicat constructif mais intransigeant sur le respect des droits des salariés. Forts du soutien de la Fédération et de l'UD, nous espérons continuer notre progression au service de tous les salariés du secteur maritime.

**Toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Chez nous, chacun a la possibilité de s'exprimer et de faire valoir son point de vue. Tout le monde a sa place !**

**Marc PREBOT**

**Alors, n'hésitez plus...**

**REJOIGNEZ NOUS !**

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS NAVIGANTS ET SEDENTAIRES DE LA MARINE MARCHANDE**  
93, avenue de Montolivet  
13004 - MARSEILLE  
Tél : 04 91 49 10 79 - Fax : 04 91 34 01 47  
[Cftc.cmn@gmail.com](mailto:Cftc.cmn@gmail.com)

# La Parole au Secteur



## AÉRIEN



### LE TRANSPORT AÉRIEN ENJEUX ET PERCEPTIVES

**L'actualité du secteur a défrayé la chronique par le biais du dossier AIR France. Mais ne serait-ce pas l'arbre qui cache la forêt ?**

Si l'on prend la peine d'avoir une vision large des enjeux auxquels est confronté le secteur du transport aérien, alors nul doute que ce dossier hautement symbolique n'est pas le fond du sujet mais le révélateur d'un changement de modèle, économique, social, fiscal, et de trafic.

Que se passe-t-il pour que nos compagnies aérienne souffrent tant, que l'assistance aéroportuaire, fasse l'objet de pressions sur les couts, donc l'humain à la limite du supportable, pour qu'enfin les plateformes aéroportuaires, elles se portent globalement bien, voire même très bien.

**En premier un marché ouvert, mais en situation de monopole à certains endroits, voire la certitude d'être en situation de monopole d'acteur historique.**

Un monde du transport aérien qui a changé, par le biais de plusieurs facteurs, déplacement du ou plutôt des centres de gravité des trafics, vers l'Asie, et le moyen orient, marché impactant par ricochet celui de l'Europe et de la France. Développement exponentiel des compagnies du moyen orient, favorisé par une vraie vision d'investissement massif, pour l'émergence, non seulement d'un marché propre, mais surtout de la captation des flux de trafic, par une stratégie d'entreprise, d'état, d'intégration verticale.

En effet ce ne sont pas des compagnies aériennes, mais des opérateurs de transports aériens globaux. Nous retrouvons une situation connue, notamment au Etat-Unis dans les années trente, dont la chute fut amorcée par les lois anti concurrentielles.

Or il se trouve que c'est ce modèle la qui pose difficultés à des opérateurs non globaux et non soutenus par leurs états. Au surplus éléments non négligeable, le montant de commande passé à l'industrie de l'aviation civile amène clairement à faire des choix en faveur de l'industrie productrice d'aéronefs.

Les relations d'état à état pèsent clairement sur les orientations données au secteur, pas de façon directe bien entendu, mais l'indirect devient pesant.

Parmi les défis à relever qui manifestement sont sous-évalués, celui de la pyramide des âges des compagnies historiques Européennes et aussi des Etats-Unis, notons que les compagnies d'Asie, sont dans une position médiane. Ce point, constitue clairement un avantage comparatif non négligeable.

L'écueil de l'acceptation du fait aérien par des opinions publiques ballotées aux gré de positions écologistes par toujours cohérentes avec le facteur progrès de ce secteur, moteur de recherche scientifique et technique de haut vol, science des fluides, modélisation, aérodynamique, thermodynamique, puissance de calcul, sureté, organisation des flux, établissement de liens entre toutes parties de la planète.

Le prix du billet, ne doit pas être compris comme un écueil au sens ou le tendanciel de ce secteur est a la baisse de prix, c'est le juste prix et le modèle de mise en concurrence qui pose soucis, pas autre chose.

**Relevons un élément non pris en compte, le fait syndical, la très grande majorité de ces compagnies, n'ont pas de représentation du personnel.** Certes l'on pourrait avoir comme argutie que le fait syndical a parfois des travers, comme toute organisation humaine, mais, car il y a un mais, l'arbre verdoyant du désert, cache aussi des méthodes de management brutales, voire dépassant les limites de l'admissible pour ce qui touche aux femmes en particulier.

**Le métier de l'aérien ne s'est pas construit sans dialogue, sans respect, sans discussion vive parfois, c'est cela qui l'a fait progresser.**

Si l'on en revient aux situations vécues par les entreprises et leurs salariés, force est de constater quelques faiblesses intrinsèques, à savoir : manque de vision du management, repos sur ces lauriers, parfois dorés, refus de percevoir la réalité, opposition entre catégories de personnels, la prévalence du quand à soi étant particulièrement marquée, ce au détriment d'autrui, manque de vision commune des acteurs et de perceptives d'encadrement globale par la puissance publique, son rôle premier, écrasement des opérateurs intervenant sur l'assistance aéroportuaire, manque de poids politique, syndical, financier dans les cercles de décisions méconnaissant du fait aérien par des intervenants extérieurs.

Le fait est que le secteur est en croissance, certes plus faible que ces dernières années, mais tout de même largement positif, donc si vision il y a, si l'égotisme de tous tend à s'effacer au profit de l'intérêt commun, alors nous pouvons revisiter notre modèle, sans léser ou oublier quelque parties que ce soit. Reste la volonté de progrès, économique, sociale, industriel, d'avenir qui doit primer.

Ces quelques mots, n'ont pas pour but d'être exhaustifs, ni même sentencieux, uniquement vocation à portée une parties des faits et éléments de conjoncteur, de prévalence, qui portent défi au secteur.

**Il n'appartient au seul grand dirigeant de ce monde de l'aérien d'avoir la parole, certains ont clairement failli dans leurs fonctions. La CFTC se doit d'être lucide sur le monde qui nous entoure et ne pas se laisser entrainer dans un schéma sans sens ni perceptives pour les salariés.**

Cyrille JULLIEN



## FORMATION

### PREMIÈRE FORMATION SYNDICALE

**Vous trouverez les formations qui vous sont proposées pour le premier semestre 2016. Celles-ci sont élargies à de nouvelles spécialités, suite à vos demandes.**

Conformément aux nouvelles lois sur le paritarisme le site d'inscription en ligne (<http://www.fgtcftcformation.fr/>) va être modifié.

Dorénavant quand vous suivrez des formations dans le cadre du Congrès de Formation Economique, Social et Syndical (CFESS), au plus tard un mois avant le début du stage l'employeur, sera tenu de maintenir votre salaire.

Ceci vous obligera à remettre à votre employeur une demande de maintien de salaire signée en même temps que la demande de CFESS.

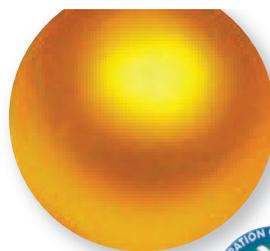
Une copie de la demande de maintien de salaire devra parvenir au Responsable de la Formation Syndicale de la FGT.

Denis VASSEUR

**Quand vous vous inscrivez à un stage n'hésitez pas à me contacter si vous rencontrez des problèmes  
Denis VASSEUR - Responsable De Formation FGT CFTC - 06 81 54 44 99**

THEME	MODULE	DATE DEBUT	DUREE	LIEU
Santé et sécurité au travail	4-1 CHSCT (base)+4-8 Arbre des causes	08/02/16	5 jours	Lyon
Responsabilité syndicale en entreprise	3-2 CE (Base)+3-1 DP	22/02/16	5 jours	Région Parisienne
Accueil et formation initiale	2-5 FIME	16/03/16	3 jours	Bourges
Pilotage des structures	9-1 Responsable de syndicats	21/03/16	3 jours	Angers
Responsabilité syndicale en entreprise	2-6 DS/RSS	29/03/16	3 jours	Lens
Santé et sécurité au travail	4-1 CHSCT (base)+4-8 Arbre des causes	06/06/16	5 jours	Région Parisienne

# La Parole au Secteur



## JURIDIQUE

### BILAN SEMESTRIEL DU SECTEUR JURIDIQUE Négociations collectives

#### TNT Express National – Secteur Terrestre

Signature du protocole d'accord préélectoral pour les modalités de désignation des membres du CCE avec :

- l'obtention d'un nombre de sièges supérieurs aux dispositions légales et à la décision de la DIRECCTE saisie sur le sujet suite à un premier échec des négociations
- l'attribution de moyens pour l'exercice des fonctions de membre du CCE : crédit d'heures, déplacements sur les différents sites, prise en charge d'un sténodactylographe pour la rédaction de PV.

#### City One Accueil Passagers et City One Bags Secteur Aérien

Négociation des protocoles d'accords préélectorales avec l'obtention d'une modification du calendrier très serré proposé par la Direction. Attribution de moyens pour la campagne.



#### Etihad Airways – Secteur Aérien

Négociation du protocole d'accord préélectoral pour les élections DP avec la modification du calendrier unilatéralement établi par l'employeur avec des délais très courts de présentation des listes et de vote par correspondance pendant la période des vacances estivales.

#### Secteur Pompes Funèbres

Réécriture et modification substantielle du projet d'accord égalité hommes-femmes proposé à la partie patronale.

#### CNIC Voyageurs – Secteur Terrestre

Participation aux CNIC Voyageurs et soutien technique apporté à la délégation sur les projets en cours : accord temps partiel et accord tourisme.

### Contentieux en matière d'élections professionnelles

#### Dossier SEOSSE TRANSPORTS Secteur Terrestre

La FGT CFTC a introduit une action en demande d'annulation des élections professionnelles pour absence de prise en compte de bulletins de vote par correspondance reçus tardivement. La demande a été favorablement accueillie par le tribunal d'instance.

#### Focus sur le vote par correspondance :

Lors de la négociation du protocole d'accord préélectoral, pour le cas où un recours au vote par correspondance est prévu, il est nécessaire de prévoir un délai suffisamment long entre la date d'envoi du kit par correspondance par l'employeur et la date de relevée des enveloppes pour tenir compte des délais postaux.

Un délai minimum de 20 jours permet ainsi de limiter les risques contentieux.

La jurisprudence de manière constante considère également que malgré la disposition du PAP prévoyant la non-prise en compte des enveloppes reçues tardivement, la non-prise en compte d'un nombre significatif de bulletins envoyés suffisamment en avance peut être une cause d'annulation des élections.

#### Dossier H.REINIER SKYLOGISTIC ONET Secteur aérien

L'action introduite par la CFDT visait à l'annulation des élections professionnelles en raison de la nullité des transferts de contrat de travail de la société SKYLOGISTIC à la société H.REINIER. A titre subsidiaire était demandée la reconnaissance d'une UES.

L'ensemble des demandes ont été rejetées.

#### Rappel des règles de compétence en matière électorale :

En matière électorale, est compétent le tribunal d'instance du lieu où les résultats des élections ont été proclamés. Pour trouver le tribunal d'instance compétent, pensez à vous servir du site internet suivant :

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/liste-des-juridictions-competentes-pour-une-commune-22081.html>

Un contentieux électoral ne doit pas être l'occasion pour le tribunal d'instance de trancher sur des litiges qui ne sont pas de sa compétence.

Ainsi la demande d'annulation des transferts de contrat de travail relève de la compétence du conseil de prud'hommes.

#### Dossier SODAIC – Secteur Aérien

La CNT-SODAIC a introduit une demande d'annulation des élections professionnelles pour plusieurs motifs.

Elle a été déboutée de l'ensemble de ses demandes.

#### Rappel des règles de preuve

Il appartient au demandeur de prouver le bien-fondé de sa demande en fournissant toutes les pièces utiles en ce sens.

A défaut, les demandes ne sauraient prospérer.

### Contentieux individuel

#### Dossier individuel Secteur Pompes funèbres

Saisine du Conseil de Prud'hommes d'une demande de résiliation du contrat de travail aux torts de l'employeur.

Après échanges avec l'avocat de la partie adverse, accord sur la signature d'une rupture conventionnelle et d'un protocole transactionnel.

#### Focus sur l'utilisation de la rupture conventionnelle et de la transaction comme sortie de crise

La rupture conventionnelle couplée à une transaction peut vous permettre de mettre fin à une situation conflictuelle avec votre employeur dans un délai bien inférieur aux délais de jugement d'une affaire par le conseil de prud'hommes.

Cette situation qui présente des avantages à des égards tant financiers que de délais est à garder à l'esprit dans tout dossier contentieux individuel.

### Formation

Animation de formation syndicale à destination des équipes Schenker en vue de leurs prochaines élections professionnelles avec un focus sur la loi Rebsamen.

Le support de formation étant accessible par tous sur le site de la Fédération.

Animation de la formation bases de droit du travail avec un focus sur la rupture conventionnelle.

Dossier réalisé par Margaux TEDESCO  
Juriste FGT

# La Parole au Secteur

## FERROVIAIRE



### Négociation de la Convention Collective Nationale Ferroviaire

Après l'accord de méthode qui installait la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) chargée de négocier la future Convention Collective Nationale (CCN) du Ferroviaire, La CFTC signe le 23 avril, avec 2 autres organisations syndicales, l'accord qui en fixe le champ d'application. (texte [240 page2])



Dès l'origine la CFTC a défendu sa vision légaliste du champ conventionnel en insistant sur la priorité qu'elle mettait à ce que tous les Cheminotes et Cheminots des différentes composantes de la SNCF soient couverts par la future CCN.

Il y avait urgence à conclure au motif que la fédération patronale de la métallurgie a entamé une restructuration qui inclut une renégociation de leur champ conventionnel.

Le risque était grand que ce nouveau champ reprenne les Cheminotes et Cheminots du Matériel.

CGC, FO et SUD Rail ont fait valoir leur droit d'opposition à cet accord ; mais sans succès car ne représentant pas, à eux trois, au moins 50% des salariés de la branche.

Equipe de négociation :  
**Nordine AZOUZ - Alain DEBRAULT - Jean-Baptiste LENFANT - A mihn LU - Philippe GONÇALVÈS**

### RÉSULTATS D'ÉLECTIONS



Faisant suite à la réforme du Ferroviaire et à la loi d'août 2014, le **Groupe Public Ferroviaire (SNCF)** organisait ce 19 novembre des élections professionnelles générales.

#### 2 grandes tendances à en tirer :

##### - Une participation en baisse

avec une perte de  $\frac{3}{4}$  de point pour descendre à 68,65% (69,37% l'an dernier) avec nombre de second tour en établissement sur le collège exécution qui concentre le plus grand nombre de jeunes agents sur des populations souvent peu importantes.

##### - Une relative stabilité du paysage syndical

avec un tassement des Organisations Syndicales "Révolutionnaires" : -1.31point pour la CGT, -0.24 point pour FO et -0.16 point pour SUD-Rail.

Une progression des Organisations Syndicales Réformistes : +0.88 point pour l'UNSa, +0.45 point pour la CFDT

#### La CFTC poursuit sa réimplantation avec une progression de +0,39 point

Un score qui conforte les équipes dans leur conviction à défendre les valeurs que porte la CFTC depuis 1919

#### Entreprise VFLI - Groupe SNCF Logistics - opérateur multi-modal

Toute jeune entreprise du secteur qui organisait ses premières élections professionnelles : la CFTC (opposée à la CFDT) remporte le seul siège de titulaire à pourvoir. Félicitations à **Xavier DE CANECAUDE**

**Philippe GONÇALVÈS**

#### FELICITATIONS A... Stéphane PICHARD notre adhérent CFTC FGT chez STEF-TFE



Dans le prolongement des championnats de France de fin de saison il est une compétition cycliste peut être un peu plus confidentielle mais qui n'a pu que retenir toute notre attention :

**Le Championnat de France cycliste des transports**

La dernière saison 2015 qui s'est déroulée en octobre dernier sur le circuit de LIEZ (02) a vu la victoire de notre ami **Stéphane PICHARD** courant sous les couleurs du V.C Bocage Vire, chauffeur chez **STEF-TFE VIRE** et militant du syndicat CFTC des Transports de Normandie.

Notre ami, s'est vu remettre au son d'une marseillaise empreinte d'émotion le Maillot tricolore de champion de France Transports en présence de **D. GERARD** son employeur.

**La FGT CFTC lui adresse toutes ses amicales félicitations**

La Fédération Générale CFTC des Transports vous présente ses Meilleurs Vœux de bonne et heureuse année 2016

### CONTACT - ADHESION



A retourner à :  
**FGT-CFTC**  
**9, rue de la Pierre Levée**  
**75011 Paris**

- Je souhaite prendre contact avec la Fédération Générale CFTC des Transports  
 Je souhaite adhérer à la CFTC

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Entreprise : ..... Secteur d'Activité : .....